



Demande de préjudice suite à une résiliation compromis de vent

Par **vungocan**, le **13/10/2009** à **14:54**

Bonjour,rnrnJ'ai signé un compromis de vente au mois de Juillet, toutes mes démarches ont été faites (avance sur frais de notaire, arrhes pour le propriétaire, obtention de prêt positif, paiement de diagnostic habitabilité, préavis de résiliation de bail de mon appartement actuel...etc).rnLe cabinet de notaires m'a annoncé aujourd'hui que le bien immobilier a un arrêté préfectoral et faisant parti des clauses suspensives, mon compromis pourrait être résilié et considéré comme nul.rnMa question est: Puis-je me retourner contre le propriétaire pour préjudice car aujourd'hui je me retrouve à rechercher un nouvel appartement sachant que j'ai déposé mon préavis de bail, j'ai payé le diagnostic pour mon prêt à taux zéro et ai changé ma banque pour obtenir le prêt, tout cela pour ne pas avoir de bien immobilier...rnrnMerci.